

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

SN

Décision du Maire n°2023/67

Objet : Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au Parc des Sports et Loisirs (Avenue du Champ Bacon)

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°300/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation à Madame Laetitia KILINC des marchés publics,

CONSIDERANT dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au Parc des Sports et Loisirs, la nécessité de désigner un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS),

CONSIDERANT la proposition de la société PREVENTEC, sis Agence Ile-de France, 161 rue de Tolbiac – 75013 Paris,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat avec la société PREVENTEC, ayant pour objet la réalisation d'une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au Parc des Sports et Loisirs.

Article 2 – La dépense engendrée, d'un montant de 6 525 € HT soit 7 830 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le contrat prendra effet à la date de début des travaux jusqu'à la réception des travaux.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le

Le Maire,
Jean Louis Marsac

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

